



Marche à suivre

Dossier Inscription

Vous allez pouvoir pré-saisir votre licence sur le logiciel fédéral :
<http://licencies.hockeynet.fr/auth/login>

Pour les nouveaux licenciés vous devrez :

Cliquer sur première visite ou création de compte et suivre les instructions

Vous recevrez alors par mail un lien afin de créer votre mot de passe et commencer la pré-saisie de la licence.

Pour ceux qui possèdent déjà un compte,

Il vous suffira de vous connecter à votre espace et de cliquer sur prendre une licence et de compléter les informations demandées

- **Dossier de transfert de licence**

ATTENTION : Pour les personnes nées à l'étranger ou de nationalité étrangère, et notamment pour une première demande de licence :

- Une demande de transfert doit être faite avant la saisie et validation de la licence.
- Vous devez commencer votre pré-saisie sur hockeynet, si vous avez un message où il est mentionné qu'une demande de transfert doit être faite,
- Vous devez imprimer, remplir et signer les 2 documents de demande de transfert, joindre le passeport ou carte d'identité, le joindre à votre dossier,
- Puis vous rapprochez du secrétariat du Club afin que la demande soit effectuée.

Le secrétariat du Club fera une demande transfert sur hockeynet et joindra les documents nécessaires, que vous aurez fournis.

Au regard des documents fournis avec la demande, une première validation sera faite par la Fédération Française de Hockey sur Glace, puis une seconde validation de la fédération du pays d'origine.



Cette démarche peut prendre un certain temps (environ 15 jours), nous vous demandons donc d'anticiper cette démarche, afin ne pas vous pénaliser pour la prise de licence.

Une fois le transfert effectué et validé par tous les intervenants, vous pourrez finaliser la pré-saisie de la licence sur hockeynet.

Vous serez informé de l'avancement des différentes étapes par mail sur l'adresse électronique que vous aurez renseignée sur hockeynet.

Pour les personnes ayant déjà fait la demande de transfert les années précédentes, NORMALEMENT, il ne devrait pas y avoir à refaire la demande.

Dans le cas contraire, suivre les étapes de demande de transfert ci-dessus, ou vous rapprocher du secrétariat du Club.

- Dossier médical

En application du décret n° 2021-564, paru le 7 mai 2021, relatif aux modalités d'obtention et de renouvellement d'une licence sportive,

les mineurs n'ont plus besoin de fournir un certificat médical d'aptitude pour la prise ou le renouvellement d'une licence sportive.

Le certificat médical est remplacé par un questionnaire équivalant à une attestation parentale dans le cadre d'une prise ou d'un renouvellement de licence.

A noter : la production d'un certificat médical demeure dès lors que la réponse au questionnaire de santé du mineur conduit à un examen médical.

Le questionnaire de santé doit être rempli par les personnes exerçant l'autorité parentale. Ces dernières doivent attester que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée daté **de moins de 6 mois**.

- Pour les adultes : Questionnaire de santé QS-SPORT, attestation du licencié majeur



Concernant les publics **majeurs**, et ce depuis le 1^{er} juillet 2017, un questionnaire de santé « QS-SPORT » est à remplir par le licencié(e), dans le cadre du **renouvellement** de sa licence **et** si le précédent certificat médical date de moins de 3 saisons.

Cet auto-questionnaire de santé permet de savoir si le pratiquant doit fournir un certificat médical pour renouveler sa licence sportive.

Le licencié(e) doit attester que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

A défaut, il sera tenu de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée daté **de moins de 6 mois**.

- **Attestation Joueur Formé Localement (JFL)**

A compléter pour les joueurs U13/U15/U18 (si pas déjà fait)

- **Dossier de sur-classement**

Le sur-classement SIMPLE concerne les années d'âge : 2017/2015/2013/2011

Le sur-classement DOUBLE concerne UNIQUEMENT : les 2008

- Compléter le dossier prévu à cet effet,
- Joindre les documents obligatoires demandés
- Saisir le dossier sur Hockey net et joindre les pièces

Pour les filles à partir de U15, le sous classement mixte et le sur-classement féminin sont nécessaires.

Depuis l'année dernière, les dossiers de sur classement sont à traiter par les familles. Il vous faudra donc le saisir sur hockey net, en cas de difficultés vous pouvez nous contacter.



Une fois que votre licence est pré-saisie, vous devrez :

- Imprimer le dossier d'inscription du club,
- le compléter et le signer dans son intégralité (chartes comprises),
- Le dossier médical, et si besoin, avec certificat médical
- Selon votre cas (aussi à imprimer, remplir et signer) :
 - Le dossier de sur/sous-classement, complétée et signée,
 - La demande de JFL, complétée et signée,
 - La demande de transfert complétée et signée,
- La copie du permis de Conduire (pour les dirigeants)

Joindre toutes les pièces justificatives demandées pour chaque cas

- Le règlement intégral (montant total), y compris les frais de transfert (pour les premières demandes)

Mode de paiement possible :

- Espèces,
- Chèques Vacances (remplis),
- Chèques (étalement possible en 4 fois, 180,00 euros minimum à l'inscription obligatoire)
- Pass Sport
- Coupon Sport

Nota :

Pour les Pass Sport et les Coupons Sport, ils seront déduits du montant total à régler uniquement s'ils sont fournis lors du dépôt du dossier d'inscription.

En cas de transmission différée, un remboursement pourra être consenti.

Les dossiers pourront être déposés à compter du lundi 25 août 2025 lors des permanences.